



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE MONTOIS  
DU MARDI 7 OCTOBRE 2014**

**L'an deux mil quatorze, le sept octobre à dix-huit heures trente, les Délégués de la Communauté de Communes Bassée Montois se sont réunis à la salle des fêtes de Vimpelles, sous la Présidence de Monsieur Roger DENORMANDIE**

**Etaient Présents :**

M MIRVAULT Dominique (Baby); M. ANQUETIN Rémy (Balloy); MM BEAUDET Bernard & CHAPLOT Jean-Luc (Bazoches-les-Bray); Mme TRIVIER Julie, MM MARCADET Emmanuel & FARSSAC Pascal (Bray-sur-Seine) ; Mme MORIETTE Elisabeth (Chalmaison) ; MM DELORME Luc (Cessey-en-Montois) ; M BIGOT Jean-Yves ; (Châtenay-sur-Seine) ; Mme MOULET Valérie et M ROSSIERE-ROLLIN Serge, (Donnemarie-Dontilly) ; Mme GUERINOT Laurence (Everly) ; M. LAMOTTE Xavier (Fontaine-Fourches), Mme CHANTRAIT Françoise et M FENOT Jean-Paul (Gouaix) ; M. BENOIT Francis (Gravon); M. JEGOUDEZ Jean-Claude (Grisy-sur-Seine) ; Mme VILLIERS Nadine (Gurcy-le-Châtel) ; M. BOURLET Jean-Pierre (Hermé) ; Mme MICHEL Monique (Jaulnes) ; M. GENON Fabrice (Jutigny) ; M PRAYER Pascal (La Tombe) ; M RICHARD Jean-Pierre (Lizines) ; M. FORGET Michel (Luisetaines) ; M. BELESSORT Patrick (Meigneux) ; M. MINOST Jean-Marie (Mons-en-Montois) ; Mme SIVANNE Evelyne (Montigny-le-Guesdier) ; Mme ROUVEAU Laurence et M DENORMANDIE Roger (Montigny-Lencoup) ; M DERETZ Bernard (Mousseaux-les-Bray) ; Mme AUGÉ Lyne (Mouy sur Seine) ; M CAPMARTY André (Noyen-sur-Seine) ; M MAURY Yannick et M PIONNIER Jean-Jacques (Les-Ormes-sur-Voulzie) ; M. GAUTRY Jean-Claude (Paroy) ; M BRETON Serge (Passy sur Seine) ; Mme CHARLE Anne-Marie (Saint-Sauveur-les-Bray) ; M CHAIGNEAU Jean-Louis (Savins) ; MM VERBRUGGE Christophe (Sigy) ; Mme RICHARD Gisèle (Sognolles-en-Montois) ; M MARTINET Yves (Villeneuve-la-Petite) ; M. DUCHEZEAU Yves (Villeneuve-les-Bordes); M. SABY Bernard (Villiers-sur-Seine) ; M PACHOT Joël (Villuis) ; Mme LOREGIA Laurette (Vimpelles).

**Excusés :**

Mme LUBRANO Stéphanie et M SAUNIER Louis (Bray sur Seine), M LAMARQUE Jean-Claude (Châtenay-sur-Seine); M VALLEE Alain (Coutençon) ; Mme LETERRIER Carine et M ARLAIS Michel (Donnemarie-Dontilly) ; M LAMOTHE Frédéric (Gouaix) ; M BIESBROUCK Gilles (Montigny Lencoup) ; M LAGAN Pierre-Michel (Thénisy).

**Absents :**

M PASCUAL-MARTIN Thierry (Donnemarie-Dontilly); M DEQUIROT Thierry (Egigny).

**Pouvoirs :**

Mme LUBRANO Stéphanie à M. FARSSAC Pascal ; M SAUNIER Louis à M BENOIT Francis ; M LAMARQUE Jean-Claude à M BIGOT Jean-Yves ; M ARLAIS Michel à M DUCHEZEAU Yves ; Mme LETERRIER Carine à M ROSSIERE ROLLIN Serge ; M LAMOTHE Frédéric à M JEGOUDEZ Jean-Claude ; M CARRASCO Alain à Mme AUGÉ Lyne ; M LAGAN Pierre-Michel à Mme RICHARD Gisèle.

Nombre de délégués en exercice : 57			
Nombre de présents : 46	Excusés : 9	Absents : 2	Pouvoirs : 8
Date de convocation : 2 octobre 2014			

Lecture étant faite de la liste des excusés puis des pouvoirs recueillis, le quorum étant atteint, la séance est ouverte avec la désignation à l'unanimité de Monsieur Bernard SABY comme secrétaire de séance.

Il est rappelé, en préalable, que les statuts communautaires ne peuvent être approuvés par les Conseils municipaux que dans leur globalité. Ils découlent pour l'essentiel du projet de territoire qui avait, en son temps, fait l'unanimité. Ils consacrent deux principes essentiels : celui d'exclusivité qui s'oppose à toute idée de cofinancement communauté-communes et le fait que l'attribution d'une compétence ne vaut pas automatiquement sa mise en œuvre.

Il est, en outre, demandé de privilégier les séances de bureau et de Conseil pour les échanges entre conseillers communautaires.



## **A – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 30 JUIN 2014**

En l'absence de remarque, le compte rendu de séance de Conseil communautaire du 30 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

## **B – DECISIONS:**

### **B – 1) Signature d'un avenant d'extension du marché de contrôles des ANC**

En dépit de l'absence de marché de prestations de contrôle pour le Montois, un besoin n'en subsiste pas moins sur ce canton. Un avenant au marché de la Bassée a donc été signé pour transférer ce marché à la nouvelle Communauté de Communes Bassée Montois, l'étendre à tout son territoire, ajuster les quantités et les prix. Seuls, les prix des contrôles lors des réalisations et des cessions immobilières ont été majorés précisément à 105 Euros.

### **B – 2) Prolongation du Contrat de travail de l'agent d'accueil du Syndicat d'Initiative**

L'un des deux postes de 12h30 par semaine à disposition des Syndicats d'Initiative de Bray-sur-Seine et de Donnemarie-Dontilly pour la période du 1er juin au 31 août de l'année 2014, n'ayant été pourvu que le 1er juillet 2014, a été prolongé jusqu'au 12 septembre 2014.

### **B – 3) Prolongation de la mise à disposition de l'éducateur des APS au profit de la piscine**

Compte tenu des besoins en personnel de la piscine de Bray-sur-Seine, cette autre mise à disposition a été prolongée jusqu'au 14 septembre 2014.

### **B – 4) Mise à disposition de l'éducateur des APS à compter du 15 septembre**

Les nouveaux statuts portent rétrocession aux Communes de la compétence en matière de soutien à l'organisation d'actions éducatives dans le temps scolaire. En l'absence de solution de reclassement, et dans l'attente d'une délibération dans ce sens, décision a été prise de mettre l'Éducateur à disposition des Communes qui le souhaitent.

### **B – 5) Rémunération d'heures supplémentaires effectuées**

Deux agents ont été amenés depuis le début de l'année à réaliser des heures supplémentaires, ce, en l'absence de délibération d'autorisation. Dans l'attente de cette délibération, la décision a été d'autoriser le paiement des heures supplémentaires effectuées.

### **B – 6) Contrat de conseil juridique permanent**

Nécessité se faisant sentir, d'une part de sécuriser juridiquement les décisions de la Communauté de Communes, d'autre part pour ses agents de gagner du temps dans leur multiples recherches d'informations, un contrat a été signé avec la société SVP pour un accès illimité avec envoi de documentations.

## **C – DELIBERATIONS:**

### **C – 1) Résiliation de la convention de mise à disposition du chargé de mission**

Une convention tripartite avait été signée avec la Communauté de Communes du Provinois à compter du 1er octobre 2012. Suite au départ de deux de ses principaux cadres, la Communauté de Communes du Provinois a procédé à une réorganisation de ses services et à une nouvelle affectation du chargé de mission.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant mettant fin à la Convention. L'agent concerné n'en continuera pas moins à superviser le déploiement du Très Haut Débit.

### **C – 2) Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)**

Les IHTS sont attribuées en cas de besoin, dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'instituer l'IHTS aux agents relevant des

cadres d'emplois d'Adjoint administratifs, de rédacteur, d'Adjoint techniques, d'Educateurs de jeunes enfants, d'Auxiliaires de puériculture, d'Adjoint d'animation.

### **C – 3) Reprise du prêt CDC**

Il s'agit d'un prêt d'un montant de 250 000 Euros, remboursable sur 12 ans, contracté en 2012 par la Communauté de communes de la Bassée auprès de la Caisse des Dépôts et consignations (CDC) pour l'aménagement de la ZAC du Parc de Choyau. Le capital restant dû au 1er janvier 2014 est de 233 758.78 Euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter la reprise de ce prêt par la nouvelle Communauté de Communes Bassée Montois ainsi que des contrats garantis pour un montant CRD de 7251.35 Euros et souscrits par LOGIRYS-SAHLM.

### **C – 4) Modification budgétaire pour le raccordement ERDF de la ZAE**

Le raccordement porte sur un montant TTC de 31 684.67 Euros qui n'était pas connu au moment de l'adoption budgétaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de porter une somme de 30 000 Euros sur l'imputation 6045 de façon à permettre le règlement du prestataire.

### **C – 5) Modification budgétaire pour permettre un dégrèvement de CFE**

Suite aux nouvelles modalités de fixation de la base minimale de contribution foncière des entreprises (CFE), il doit être reversé une somme à l'Etat. Cette opération se heurte à l'insuffisance de crédits au chapitre 014.

Pour y pallier, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de porter la somme de 2 512 Euros sur l'imputation 7391178.

### **C – 6) Modification budgétaire pour l'aide du CNC à la numérisation du cinéma**

Cette aide a été imputée à tort en section de fonctionnement. Elle se compose pour partie d'une subvention et pour l'autre d'une avance remboursable compte tenu des contributions perçues de la part des distributeurs de films.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de porter une somme de 22 956 Euros sur l'imputation 1318 et une autre de 18 601 Euros sur l'imputation 16818.

### **C – 7) Admission en non-valeur**

Plusieurs allocations en non-valeur ont été sollicitées de la part de Monsieur le Trésorier. Elles correspondent à un recouvrement infructueux de redevances de contrôles de diagnostic d'installations d'Assainissement Non Collectif réalisés en 2009 et 2010, additionné de frais de poursuite.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur et d'accorder décharge au comptable d'un montant total de 454.81 Euros.

### **C – 8) Modification des tarifs du SPANC Bassée et Montois**

Les tarifs doivent tenir compte à la fois des prix du marché passé avec le prestataire SAUR, qui ont été présentés ci-avant, et des différentes charges de fonctionnement du service. Le tout concourant à un coût net de fonctionnement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs de 90 Euros pour le diagnostic initial, 65 Euros pour l'instruction d'un projet d'installation, 115 Euros pour les contrôles à l'occasion de réalisations ou de cessions immobilières, 60 Euros pour la contre-visite ou l'avis relatif à un certificat d'urbanisme.

### **C – 9) convention de partenariat pour les transports scolaires**

La commission transport devant se réunir pour notamment instruire ce point de l'ordre du jour, il est décidé de reporter cette délibération à la prochaine séance de Conseil communautaire.

### **C – 10) convention de soutien à la Halte-garderie Arc-en-ciel**

Elle fixe pour trois ans les modalités de soutien financier apporté par le Conseil général de Seine et Marne à la Communauté de Communes pour la gestion de la halte-garderie. En contrepartie des aides consenties à hauteur de 2 688.49 Euros pour 2014, des obligations pèsent en termes

de qualité d'accueil, de communication d'éléments d'appréciation, de publicité du soutien financier apporté, de participation au dispositif Relais Petite Enfance.  
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver ladite convention.

### **C – 11) Mise à disposition d'un intervenant EPS dans les écoles**

Pour faire suite à la décision sus évoquée, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- ▶ De fixer pour cette mise à disposition, la participation des Communes à 40 Euros de l'heure d'intervention effective,
- ▶ d'autoriser la signature avec les communes de Misy-sur-Yonne, Mousseaux-les-Bray, Mouy-sur-Seine, Hermé, Melz-sur-Seine, les RPI de Mons-en-Montois/Sognoles-en-Montois/Lizines/Cessois-en-Montois, Chalmaison/Everly et de Fontaine-Fourches/Noyen-sur-Seine/Villiers-sur-Seine, de conventions de mise à disposition, auprès de leurs écoles primaires respectives, d'un Educateur territorial des activités physiques et sportives.

### **C – 12) Remboursement du droit d'inscription aux centres de loisir d'été**

Une famille s'est acquittée d'un droit d'inscription aux accueils de loisir 2014. Pour un motif légitime de maladie, son enfant n'a pu participer à cet accueil de loisirs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de lui rembourser la participation de 85 Euros.

### **C – 13) Soutien à l'exposition sur la guerre de 14-18**

L'association Fenêtre sur l'Art présente sous la halle de Donnemarie-Dontilly le regard de 10 artistes contemporains sur la Grande Guerre. L'exposition donnera lieu à différents événements connexes. La réussite de cette manifestation nécessite la confection d'affiches, flyers et brochures pour un montant total TTC de 819 Euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce montant à l'association en remboursement des dépenses publicitaires qu'elle a effectuées.

## **D – POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS:**

### **D – 1) Commission des finances**

L'exécution budgétaire révèle, d'une part la bonne appréhension des prévisions, d'autre part l'existence d'un fond de trésorerie de 1 900 000 Euros et la vraisemblance du dégagement d'une marge d'autofinancement de l'ordre de 150 000 Euros. En vue d'élaborer le budget 2015, les autres commissions sont invitées à systématiser l'estimation financière des dépenses qu'elles proposeront. Des arbitrages seront sans doute à apporter.

Un ultime appel à candidatures est lancé pour renforcer la commission des finances. Monsieur FARSSAC Pascal se déclare volontaire.

### **D – 2) Commission Transport**

Un état des lieux a été établi et une prochaine rencontre des transporteurs programmée. Il est, en outre, apparu souhaitable de lancer une enquête de besoin sur le Montois. Le mode de questionnement de la population sera affiné en commission communication.

### **D – 3) Commission Culture**

Au cours du précédent mandat, le projet culturel, a déjà fait l'objet de nombreuses réunions auxquelles les Vice-présidents des deux ex-communautés de communes ont participé et qui ont bénéficié de l'assistance du Département. L'objectif de la nouvelle commission est maintenant de le finaliser. La Direction régionale à l'action culturelle (DRAC) a été sollicitée pour cela.

### **D – 4) Commission Jeunesse**

Un remerciement est adressé aux Maires des Communes pour les locaux qu'ils acceptent de mettre à disposition.

La diminution des aides de la CAF pousse à une réflexion sur l'évolution des prestations de vacances.

### **D – 5) Commission Petite Enfance**

Il est fait état des deux projets en discussion : la réalisation de maisons de santé pour la faisabilité desquelles la RIR mène des investigations ; l'éventualité du transfert de la halte-garderie dans le pavillon du commandant de l'ancienne gendarmerie de Donnemarie-Dontilly.

#### **D – 6) Commission Aménagement numérique**

Les Maires qui n'ont pas répondu à l'enquête sur la couverture du territoire en téléphonie mobile sont invités à le faire. Leur contribution permettra d'intercéder via le Préfet de Région sur les opérateurs privés pour rétablir une égalité de traitement de tous les habitants.

La même insistance est réitérée à propos de l'opération « écoles connectées ». Cette opération vise à financer et mettre en place une connexion satellitaire des écoles de 20 mégaoctets de débit.

#### **D – 7) Commission Travaux**

La mise en accessibilité du musée du Montois fait actuellement l'objet d'une mise en concurrence. Des travaux d'extension lui succéderont, sachant que les collections du musée vont être enrichies grâce au don d'un ancien artisan charron de Savins.

#### **D – 8) Commission Communication Tourisme**

La publication annuelle est sur le point d'être bouclée.

Les circuits de randonnée se heurtent toujours au problème de la maîtrise foncière.

### **E – QUESTIONS DIVERSES:**

#### **E – 1) Transfert automatique au 1er janvier 2015 des pouvoirs de police spéciale**

Il concerne la circulation, le stationnement, le stationnement des taxis, les équipements communs des immeubles d'habitation, les bâtiments menaçant ruine.

Il apparaît être de l'intérêt de la Commune de conserver ses prérogatives en matière de police spéciale du maire et pour ce faire que le Maire signifie par courrier ou arrêté adressé en Préfecture son opposition à ce transfert automatique.

#### **E – 2) Réunion du 9 septembre avec la DDT**

Des sujets importants vont être prochainement à traiter en bureau, à commencer par l'avenir des compétences pour l'instruction des permis de construire et pour l'eau.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h35.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Roger DENORMANDIE

